



## FORMATION A LA PRATIQUE RATIONNELLE DE DISPENSATION DES ANTIRETROVIRAUX

11 -13 mars 2010

IFSI/Hôpital Foch,  
11 rue Guillaume Lenoir 92150 Suresnes

Les traitements antirétroviraux (ARV) peuvent être prescrits par tous les médecins et dispensés par tous les pharmaciens, que ce soit à l'officine ou à l'hôpital. Cependant, la prise en charge reste très hospitalière, notamment la première prescription et très souvent les premières dispensations.

La prescription et la dispensation des ARV nécessitent le développement de compétences spécifiques. Une méthode par résolution de problèmes, développée en premier lieu par la faculté des sciences médicales de Groningen (Pays-Bas) a été adaptée pour la formation des médecins en Algérie depuis plus de 10 ans. Elle a été transposée à l'acquisition des bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments par les médecins et pharmaciens, grâce à une coopération entre le Réseau Médicaments et Développement (ReMeD) et le Centre National de Pharmacovigilance et de Matériovigilance d'Alger et a donné lieu à sept formations de formateurs en Algérie, une au Cap-Vert et à plusieurs formations en Afrique et en France.

### BUT ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

D'un côté, le médecin a pour obligation professionnelle d'identifier l'origine des souffrances (faire des diagnostics) et de résoudre les problèmes de santé

se posant aux malades grâce à des interventions thérapeutiques appropriées et à ce titre, ses choix de médicaments les plus efficaces, les plus sûrs, les plus adaptés aux malades à traiter et les moins coûteux, permettent de restaurer l'état de santé tout en ménageant le bien commun.

De l'autre côté, le pharmacien est appelé à sécuriser le traitement antirétroviral avant de le dispenser au malade. Il a pour obligation en outre, d'évaluer, de surveiller et de promouvoir l'observance des traitements en collaboration avec le médecin traitant.

Les deux assument des devoirs de lutte pour la protection et la sauvegarde de la santé des patients, chacun dans son domaine spécifique, mais qui sont toutefois complémentaires.

Cette formation offre l'occasion d'une normalisation des apprentissages en termes de connaissances, de gestes et de comportements, pour améliorer l'efficacité, la sécurité et le coût économique des actes thérapeutiques. **La version 2010 de cette formation s'adresse à des pharmaciens exerçant déjà dans ce domaine. La double formation médecins/pharmaciens est envisagée ultérieurement.**

### Objectifs spécifiques de la formation

La formation des pharmaciens vise à l'acquisition de capacités en pratiquant les étapes de la dispensation des ARV, en adéquation avec une assurance-qualité conforme aux bonnes pratiques

- Analyse de l'ordonnance ;
- Communication avec le médecin en vue de garantir la sécurité du patient.
- Préparation de l'ordonnance ;
- Information et conseil du malade sur le bon usage de tous les traitements par des recommandations, précautions et mises en garde indispensables ;

- Surveillance du patient en terme de tolérance ;
- Promotion de l'éducation thérapeutique et contribution au soutien à l'observance.

### METHODE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'une méthode interactive selon un mode logique, déductif et systématique d'analyse des problèmes à résoudre. La méthode permet l'acquisition d'attitudes et de comportements en matière de bonnes pratiques de dispensation des traitements antirétroviraux, et des médicaments associés. Le pharmacien est mis en situation de travail dans sa pharmacie. Les apprentissages se font en petits groupes avec le soutien d'un facilitateur et par l'utilisation de cas cliniques simulés.

### CONCEPTION DE LA FORMATION

La formation, d'une durée de trois jours, est délivrée aux pharmaciens désirant promouvoir le bon usage des ARV et des médicaments associés. Des tuteurs (ou facilitateurs), accompagnent le processus d'apprentissage qui comporte :

- une partie en auto formation,
- des activités en groupes
- des enchaînements structurés de mises en situation de dispensations
- des séquences d'évaluations interactives, par observation réciproque

L'interactivité entre les participants, via les jeux de rôles et les observations mutuelles, permet de mettre les apprenants dans des situations semblables à leur travail au quotidien.

Le succès de l'acquisition de pratiques professionnelles rigoureuses provient de la réactivité et de la répétition de situations communes ou exceptionnelles, menant ainsi à des attitudes et un exercice naturel et adapté quelles que soient les situations.

## LES ORGANISATIONS PARTENAIRES DE LA FORMATION

**Promoteur de la formation : Société Française de Lutte contre le Sida (SFLS)** émane de la FNCLS, créée en 1994, et compte plus de 800 adhérents représentant les différentes catégories de professionnels de santé principalement hospitaliers, mais aussi libéraux. Les objectifs de la SFLS concourent à l'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques telles que l'infection à VIH ou les hépatites virales.

### Sont associés :

-le **Centre National de Pharmacovigilance et de Matéiovigilance** (CNPM) qui est un établissement public autonome, chargé par le ministre de la santé d'Algérie de surveiller et prévenir les événements et effets indésirables liés à l'utilisation des médicaments (pharmacovigilance) et des dispositifs médicaux. (matéiovigilance) Il a aussi pour mission de développer le bon usage des médicaments et des dispositifs médicaux en Algérie. Le CNPM apporte son expérience de plus de 10 ans en matière d'enseignement médical par résolution de problèmes et grâce à ses formations de formateurs à destination de médecins et de pharmaciens africains dans la promotion de l'usage rationnel des médicaments avec le soutien de l'OMS.

-le **Réseau Médicaments et Développement** (ReMeD) qui est un réseau international de professionnels (pharmaciens, médecins, gestionnaires économistes, etc.) composé de 2000 membres dont environ 1600 en Afrique. Ses activités ont pour but de contribuer à améliorer la disponibilité, la qualité et le bon usage des médicaments notamment en Afrique, par la coordination de groupes de travail sur différents thèmes, l'organisation de formations et de colloques, la publication d'une revue et de documents techniques et la diffusion d'informations pharmaceutiques sur internet.

## INTERVENANTS PHARMACIENS

**Agnès Certain, Carinne Bruneton, Anne Daguanel, Dominique Michel.**

### CONTACTS :

-**SFLS** : Anne Buisine  
Secrétariat SFLS-Corevih Bordeaux  
Hôpital du Tondu, GH Pellegrin  
33076 Bordeaux  
T 0 820 820 151 ; F 05 56 79 60 87  
courriel : [sfls@wanadoo.fr](mailto:sfls@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfls.aei.fr](http://www.sfls.aei.fr)

-**Certain**, (CHU X.Bichat-Claude Bernard)  
courriel : [agnes.certain@bch.aphp.fr](mailto:agnes.certain@bch.aphp.fr)

-**C. Bruneton**, (ReMed) site [www.remed.org](http://www.remed.org)  
courriel : [remed@remed.org](mailto:remed@remed.org).

### NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 à 16

**INSCRIPTIONS** : Renvoi du bulletin joint par courrier ou courriel à la SFLS (voir contacts)  
Date limite : 15 février 2010.

### FRAIS D'INSCRIPTION : 220 euros

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, les repas du midi et le matériel pédagogique distribué. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement, les repas du soir, les petits déjeuners.

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de remplir le bulletin ci-dessous et le retourner au secrétariat de la SFLS ; n'hésitez pas à le contacter pour informations complémentaires. L'accès aux formations se fait dans la limite des places disponibles, selon l'ordre d'arrivée des demandes.

### REGLEMENT

- Par chèque joint au bulletin d'inscription  
- Ou si vous souhaitez que les frais d'inscription liés à cette formation soient pris en charge par l'organisme de formation continue dont vous dépendez, veuillez transmettre les coordonnées à la SFLS qui traitera directement avec lui.

En cas d'impossibilité de financement institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 35 euros, en fonction des places disponibles. Si vous choisissez cette option, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.

**Association, institution, organisme de formation ou de gestion de formation à qui devra être transmis la convention et/ou la facturation :**

### LIEU DE LA FORMATION :

**lieu : IFSI/Hôpital Foch 11 rue Guillaume Lenoir  
92150 Suresnes**

### BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

Au séminaire de formation

A la pratique rationnelle

de dispensation des antirétroviraux  
**11, 12 et 13 mars 2010**

Nom : .....

Prénom : .....

Pharmacien hospitalier

Etablissement : .....

Pharmacien officinal

Adresse personnelle : .....

Adresse employeur .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Pratique déjà la dispensation des ARV :

:  OUI  NON

si OUI, depuis : .....(année)

Je souhaite participer à la Formation :

OUI  NON

Date :

Nom et Signature

